



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°04

Réunion de bureau du 19 septembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Jacques THAON - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY - Laurent CAPPATTI

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°03 du 12 septembre 2019.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à REGAIEG Mounir suite à son opération.

1 - CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 - DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA constate l'absence en commission de M. KUITERT, excusé, décision prise par PV distinct.

La CDA constate l'absence en commission de M. ABOURRI, décision prise par PV distinct.

Le lundi 16 septembre s'est déroulée la réunion des observateurs animée par le Président de la CDA. Une seule absence excusée confirme tout l'intérêt accordé à la mise en place de la nouvelle saison.

Le mercredi 18 septembre s'est déroulée la réunion des arbitres futsal départementaux, animée par M. TOUIHRI Ouajdi en concomitance avec la réunion des clubs Futsal, animée par MM. LEVY Patrick, ERMANI Gilles et MAGGI Francis.

Le samedi 21 septembre aura lieu un test physique de rattrapage (TAISA) au stade Charles Ehrmann, où 77 arbitres sont convoqués.

Le 19 octobre en matinée aura lieu le stage pratique des JAD et Stagiaires, animée par les formateurs jeunes de la CDA.

Un dernier test physique de rattrapage est prévu le 30 octobre 2019 en soirée, au parc des sports Charles Ehrmann.

Le Président a participé au stage d'arbitres de Ligue Futsal à Boulouris, où étaient présents quatre arbitres Azuréens, messieurs : WULLEMS, CHNIBA, DEGHDICHE, et CHABANE (candidat) qui ont satisfait aux tests physiques imposés.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Les 14 et 15 septembre 2019, 6 parrainages ont eu lieu en catégorie Jeunes.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département des désignations a rencontré de grandes difficultés pour désigner les arbitres pour le week-end du 21 et 22 septembre 2019.

A noter que toutes les catégories ont été couvertes excepté la catégorie U12 Niveau 2.

Fin de séance : 22h30.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent